

Conditions pratiques et intérêt d'une épreuve d'effort systématique pour les grutiers à tour de plus de 45 ans. Réflexion éthique.

Alain POIRIER (Santé BTP), Claude BRUNET, Brigitte ROYET (QUILLE).

La question de l'intérêt d'une épreuve d'effort systématique pour les grutiers à tour se trouve posée du fait de l'importance de l'astreinte cardiaque générée par la montée au poste de conduite ainsi que par l'âge moyen supérieur à 40 ans pour la majorité de cette population.

Le dépistage des cardiopathies, essentiellement ischémiques, est avant tout clinique à la recherche de symptômes fonctionnels à l'effort d'une part et de facteur de risques cardiovasculaires à contrôler (HTA, DNID, dyslipémie, tabagisme ...) d'autre part. Un niveau de dépistage supérieur est représenté par un avis cardiologique comprenant un électrocardiogramme de repos qui permet d'éliminer notamment une cardiomyopathie. Enfin le niveau ultime est constitué par l'épreuve cardiaque d'effort visant à la recherche d'une coronaropathie muette.

L'entreprise objet de ce travail met en œuvre (mai 2007) un parc de 27 grues à tour (GME) servies par 34 grutiers (dont 24 âgés de plus de 45 ans) pour 1500 salariés. Le programme de prévention intègre dans une première phase les grutiers de plus de 45 ans rattachés à l'agence bâtiment de Rouen et au secteur génie civil (12 sujets). Ce programme est en cours d'extension aux autres agences bâtiment.

Il répond à une demande de l'entreprise via son CHSCT suite à plusieurs morts subites dans les entreprises BTP de la région.

Deux critères essentiels de réussite s'imposent :

- 1- La nécessité de construire un programme cohérent et explicite.
- 2- La volonté réelle de l'entreprise de s'engager en mettant en place les relais appropriés dans l'entreprise et en leur donnant l'autorité nécessaire pour régler les difficultés.

D'autre part, trois autres critères, de nature éthique, doivent être respectés :

- 1- L'information respective des salariés et de l'entreprise sur la nature de l'examen et ses risques (même s'ils sont quasi nuls chez des sujets asymptomatiques).
- 2- Le respect du caractère volontaire de l'examen.
- 3- L'obtention de garanties de reclassement auprès de l'entreprise pour les sujets pour lesquels une éventuelle contre-indication à l'effort aura été dépistée. Ce point est particulièrement important car le reclassement des grutiers est toujours problématique du fait de leur spécialisation et de la nature des postes de reclassement en chantier pour la plupart peu adaptés à une altération des capacités physiologiques.

En pratique, le médecin du travail identifie et valide la demande d'épreuve d'effort à l'occasion de la consultation périodique ou d'embauchage. Il transmet la demande auprès du secrétariat du service sécurité de l'entreprise qui assure l'interface et la parfaite coordination des deux rendez-vous entre le cardiologue et les chantiers. Il s'agit de mettre à profit la période d'interchantier. Il gère les aspects financiers.

Le retour d'expérience après deux ans montre que :

- La compliance à l'examen est excellente. Pour le secteur de la région de Rouen et le secteur génie civil la totalité des grutiers soit 12 grutiers ont eu un rendez-vous, 10 ont passé l'épreuve, 2 sont en attente d'interchantier. Les grutiers collectivement et individuellement adhèrent au projet.
- Le bilan médical consiste dans le dépistage de deux HTA d'effort.
- Le bénéfice indirect sur le plan médical consiste dans la promotion de la prévention des facteurs de risque cardio-vasculaires.
- Le bénéfice indirect sur le plan des conditions de travail consiste dans la légitimation de l'effort d'évolution technique du parc grue : échelles inclinées avec paliers décalés voire ultérieurement climatisation ; au-delà de 50 m : ascenseur systématique.